

# Turquie



## Objectifs principaux

- Épauler le Gouvernement de Turquie dans ses efforts pour mettre au point de nouveaux dispositifs institutionnels, aptes à garantir l'accueil et la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le respect des normes internationales.
  - En collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, œuvrer au perfectionnement des connaissances et des compétences des fonctionnaires appelés à assumer davantage de responsabilités dans les questions d'asile et de réfugiés.
  - Suivre l'application de la Convention de 1951 relative aux réfugiés et veiller à ce que les demandeurs d'asile soient admis et aient accès à la procédure d'asile nationale.
  - Conseiller le Gouvernement quant aux besoins de protection des demandeurs d'asile originaires de pays non européens et assurer, à leur intention, une DSR fiable et équitable au titre du mandat de l'UNHCR.
  - Promouvoir des solutions durables au sort des réfugiés par la réinstallation dans des pays tiers, mais également par l'intégration sur place et le rapatriement librement consenti si la situation s'y prête.

- En coopération avec les autorités et les ONG, répondre aux besoins essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile, sur le plan matériel, médical, social et psychologique, en accordant une attention particulière à la protection des femmes et des enfants.
  - Sensibiliser le public aux problèmes des réfugiés et des demandeurs d'asile et rallier l'opinion aux efforts déployés par l'État pour les protéger et leur venir en aide.

<b>Chiffres prévisionnels</b>		
<b>Population</b>	<b>Janv. 2005</b>	<b>Déc. 2005</b>
République islamique d'Iran (demandeurs d'asile)	1 500	1 000
Iraq (demandeurs d'asile)	1 400	1 400
Iraq (demandeurs d'asile)	1 000	600
Iraq (réfugiés)	700	500
Autres demandeurs d'asile	400	400
Autres réfugiés	350	350
Rapatriés pendant l'année	50	6 500
<b>Total</b>	<b>5 400</b>	<b>10 750</b>

Total des besoins : 6 275 605 dollars F-II

# Contexte

## Faits nouveaux

La candidature de la Turquie, en vue de son adhésion à l'Union européenne, est toujours une question politique de tout premier plan, susceptible d'avoir des conséquences importantes sur la vie des réfugiés et sur le rôle que l'UNHCR joue dans le pays. Un obstacle de taille sera peut-être éliminé en décembre 2004, lorsque le Conseil européen se prononcera sur l'ouverture de négociations officielles en vue de l'adhésion. Si la décision du Conseil est positive, on peut gager que le rythme des changements s'accélérera dans tous les domaines prioritaires, y compris dans le domaine de l'asile et dans les domaines connexes de la gestion des migrations et des frontières.

Le Gouvernement se prépare à une période intense de réformes législatives et institutionnelles, en rapport avec l'UE. La Commission européenne appuie l'élaboration d'un plan d'action détaillé visant à étendre « l'acquis » des États membres de l'UE en matière de migrations et d'asile à la Turquie. Une nouvelle législation sur l'asile est également en cours d'élaboration et le ministère de l'Intérieur a rédigé un projet de directive interne destiné à aligner les pratiques de la Turquie en matière d'asile sur l'acquis de l'UE et sur les normes internationales dont l'UNHCR prône l'application.

L'une des principales décisions que la Turquie sera amenée à prendre concerne la suppression de la « réserve géographique » à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, suppression qui la conduirait à assumer pleinement des obligations légales internationales envers les réfugiés originaires de pays non européens. Le Gouvernement s'est engagé à prendre cette mesure importante à certaines conditions, « durant le déroulement des négociations d'adhésion à l'UE ».

La situation géographique de la Turquie, à proximité des itinéraires de migration traditionnels, et la complexité de mouvements migratoires contemporains compliquent singulièrement les efforts déployés par les pouvoirs publics pour instaurer un nouveau système d'asile. À l'instar de nombreux pays méditerranéens, la Turquie accueille un nombre toujours croissant d'immigrants en provenance de pays africains. Bon nombre d'entre eux sont originaires de pays enlisés dans des conflits ou déchirés par des guerres civiles et se trouvent indéniablement dans

des situations analogues à celles des réfugiés : néanmoins, rares sont ceux qui parviennent à demander individuellement le statut de réfugié. Bien souvent, les demandeurs d'asile africains qui s'adressent à l'UNHCR n'ont que peu de moyens, nécessitent un traitement médical et ne peuvent s'appuyer sur des réseaux d'entraide communautaires semblables à ceux que leurs homologues iraquiens ou iraniens ont mis en place.

La mise en œuvre des réformes constitutionnelles et législatives en rapport avec la candidature de la Turquie à l'UE devrait éveiller plus d'intérêt, chez les Turcs réfugiés en Iraq, pour le rapatriement librement consenti. Au début de l'année 2004, l'UNHCR est parvenu à obtenir un large consensus sur le rapatriement librement consenti, consensus qui devait être formalisé par un accord tripartite avec le Gouvernement turc et les représentants du Conseil de gouvernement iraquier et de l'Autorité provisoire de la coalition. L'accord n'a toutefois pas été signé à ce jour. Alors que les conditions de sécurité en Iraq interdisent à l'UNHCR de poursuivre ses activités d'information et de prendre des mesures pour instaurer un climat de confiance, l'Organisation travaille en partant du principe qu'un mouvement de retour conséquent pourrait débuter en 2005.

## Contraintes

En raison de l'instabilité et de l'insécurité qui continuent de sévir en Iraq, près de 700 réfugiés et demandeurs d'asile iraquiens se sont retrouvés, de fait, bloqués en Turquie, et de plus en plus tributaires de l'assistance de l'UNHCR. Le Gouvernement turc a interdit tout rapatriement forcé des Iraquiens. D'autre part, la plupart des pays de réinstallation ont suspendu le traitement des demandes soumises par les réfugiés iraquiens, qui se retrouvent ainsi dans une impasse, sans solution en vue.

La situation est analogue pour les quelque 1 200 réfugiés iraniens qui ont pénétré en Turquie après avoir résidé en Iraq pendant des périodes de longueur variable. Reconnaissant qu'ils ne pouvaient rentrer en Iraq dans de bonnes conditions de sécurité, les autorités leur ont accordé, à titre temporaire, le statut d'immigrants, qui leur interdit hélas de solliciter une réinstallation tant qu'ils demeurent sur le territoire turc. En 2005, le budget d'assistance de l'UNHCR sera fortement mis à contribution, puisqu'il faudra répondre à la fois aux besoins essentiels des réfugiés iraniens et à ceux des demandeurs d'asile africains démunis, dont le nombre va croissant.

Turquie



Réfugiés iraquiens. UNHCR / A. Hollmann

## Stratégie

### Protection et solutions

Pour satisfaire aux normes de l'UE et de la communauté internationale, la Turquie devra réformer en profondeur son cadre d'asile législatif et institutionnel et réaliser des investissements conséquents en matière de ressources humaines et d'infrastructures. L'UNHCR offrira des conseils et une assistance techniques aux autorités, au titre d'une stratégie globale de constitutions de capacités et d'un Accord-cadre réactualisé de coopération avec le ministère de l'Intérieur. Au sein de l'Organisation, les effectifs du Groupe chargé de la constitution de capacités et du système d'asile seront étoffés à cette fin. L'UNHCR encouragera également une coopération plus étroite avec le Gouvernement et d'importants partenaires extérieurs, afin d'assurer la complémentarité des activités de formation et de constitution de capacités et de garantir une efficacité maximale.

L'un des objectifs majeurs de l'UNHCR consistera à doter les autorités de moyens plus solides pour mener la DSR. Le programme intensif de formation au droit des réfugiés sera reconduit. Parallèlement, un programme d'échanges permettra aux fonctionnaires chargés des questions d'asile de travailler aux côtés de leurs homologues de l'UNHCR. Le transfert de connaissances et de compétences touchant aux différents aspects de la DSR – recensement et délivrance de papiers, techniques d'entretien, analyse des informations sur les pays d'origine, etc. – s'en trouvera facilité.

Durant le processus d'adhésion à l'UE, il sera demandé à la Turquie de créer des dispositifs juridiques et pratiques pour faciliter la bonne intégration des réfugiés à la

société. Pendant que la Turquie s'emploiera à réaliser cet objectif à plus long terme, la plupart des réfugiés non européens trouveront des solutions durables à leur sort moyennant leur réinstallation dans des pays tiers. L'UNHCR facilitera également le rapatriement librement consenti, y compris en direction et en provenance de l'Iraq, dès lors que les conditions s'y prêteront.

### Assistance

La Turquie prévoit d'améliorer les dispositifs d'accueil et d'hébergement des réfugiés et des demandeurs d'asile. À l'heure actuelle, la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile non européens vivent dans des conditions de dénuement voisines de la misère et, en dépit de leur remarquable pugnacité, ils ne pourraient survivre sans l'assistance limitée que leur prodigue l'UNHCR dans les domaines financier, médical ou autres.

Les autorités ont désigné l'Institution pour la protection de l'enfance et les services sociaux (SHCEK) comme partenaire de l'UNHCR dans le domaine social. Le réseau de travailleurs sociaux et d'institutions de la SHCEK sera d'un précieux secours pour assurer le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile (en particulier les femmes et les enfants), dispersés sur l'ensemble du territoire. La SHCEK s'attend en contrepartie à ce que l'UNHCR lui fournisse la formation spécialisée et l'assistance matérielle indispensables à la bonne exécution de ces nouvelles tâches. En 2005, sous la conduite de l'Équipe chargée des femmes et des enfants, l'UNHCR s'emploiera, en coopération avec la SHCEK et des partenaires non gouvernementaux, à étendre les services d'orientation psychosociale aux villes de province où résident la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile.

L'UNHCR s'emploie à développer le réseau qui regroupe des ONG nationales et d'autres acteurs de la société civile œuvrant en faveur des réfugiés. Grâce aux fonds affectés par un important donateur, les groupes de travail chargés des femmes, des enfants, de la santé et du droit des réfugiés au sein des ONG pourront se réunir régulièrement et intensifier leur coopération avec l'UNHCR. Le Haut Commissariat a amorcé une collaboration avec diverses ONG nationales pour élaborer des propositions de projets à soumettre aux donateurs intéressés et entend, au vu des succès obtenus, poursuivre ces efforts en 2005.

## **Effet escompté**

L'UNHCR aide la Turquie à édifier un système national d'asile fondé sur les normes internationales et les bonnes pratiques, apte à assurer une protection efficace et à offrir d'authentiques solutions aux réfugiés. À terme, les progrès accomplis par la Turquie dans cette entreprise permettront à l'UNHCR de réduire ses activités opérationnelles et d'assumer la fonction de supervision prévue par la Convention de 1951 sur les réfugiés. D'ici là, l'Organisation continuera à intervenir directement pour veiller à ce que les réfugiés bénéficient d'une protection, trouvent des solutions et bénéficient de conditions de vie leur garantissant un minimum de dignité durant leur séjour en Turquie.

## **Organisation et mise en œuvre**

### **Structure de gestion**

L'UNHCR dispose d'une délégation située à Ankara et d'effectifs de terrain opérant à Istanbul, Silopi et Van. Le programme dans le pays est géré par sept fonctionnaires internationaux, deux administrateurs auxiliaires, 55 collaborateurs recrutés sur place et quatre VNU turcs. À l'heure actuel, l'UNHCR redéploie une partie du personnel précédemment chargé de la DSR en vue d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de constitution de capacités et renforcer le suivi aux frontières. Les opérations de DSR et de réinstallation continueront néanmoins de mobiliser d'importantes ressources humaines tant que la Turquie maintiendra sa « réserve géographique ».

### **Coordination**

L'UNHCR est un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays (UNCT) et participe à des groupes de travail thématiques sur le VIH/SIDA et les femmes. En

étroite coordination avec le Coordonnateur résident, le PNUD et la Banque mondiale, l'UNHCR s'emploie à mettre au point un dispositif d'intervention commun à l'ensemble de l'UNCT, afin de faire face au problème du déplacement interne en Turquie. L'OIM coopère avec l'UNHCR pour faciliter la réinstallation des réfugiés et les mouvements de rapatriement librement consenti.

<b>Bureaux</b>	
<b>Ankara</b>	
Istanbul	
Silopi	
Van	
<b>Partenaires</b>	
<b>Organismes gouvernementaux</b>	
Institution pour les services sociaux et la protection de l'enfance (SHCEK)	
Ministère de l'Intérieur – Commandement général de la gendarmerie	
Ministère de l'Intérieur – Direction générale de la sécurité	
<b>ONG</b>	
Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants	
Caritas	
Commission internationale catholique pour les migrations	
Fondation pour le développement des ressources humaines	
Programme interparoissial pour les migrations	
<b>Autres</b>	
École d'assistants sociaux de l'Université de Hacettepe	
Institut de services psychologiques	
Société turque du Croissant-Rouge	

<b>Budget (dollars E.-U.)</b>	
<b>Activités et services</b>	<b>Programme annuel</b>
Protection, suivi et coordination	1 977 841
Abris / autres infrastructures	44 167
Appui opérationnel (aux partenaires)	54 300
Assistance juridique	268 275
Besoins domestiques	625 783
Education	41 000
Santé	199 000
Services communautaires	338 000
Transport / logistique	41 200
Vivres	6 550
<b>Total des opérations</b>	<b>3 596 116</b>
Appui au programme	2 679 489
<b>Total</b>	<b>6 275 605</b>

Turquie